

Département de la Moselle
**Plan Local d'Urbanisme
d'ARRY**

Plan de zonage - Général



Février 2014 - Echelle 1/5000

Les données du Plan de Préventions des Risques Naturels Mouvements de Terrains et Inondations ont été transmises par l'Etat et sont indiquées à titre indicatif. Elles ne disposent pas d'une valeur réglementaire.

Pièce n°4.1

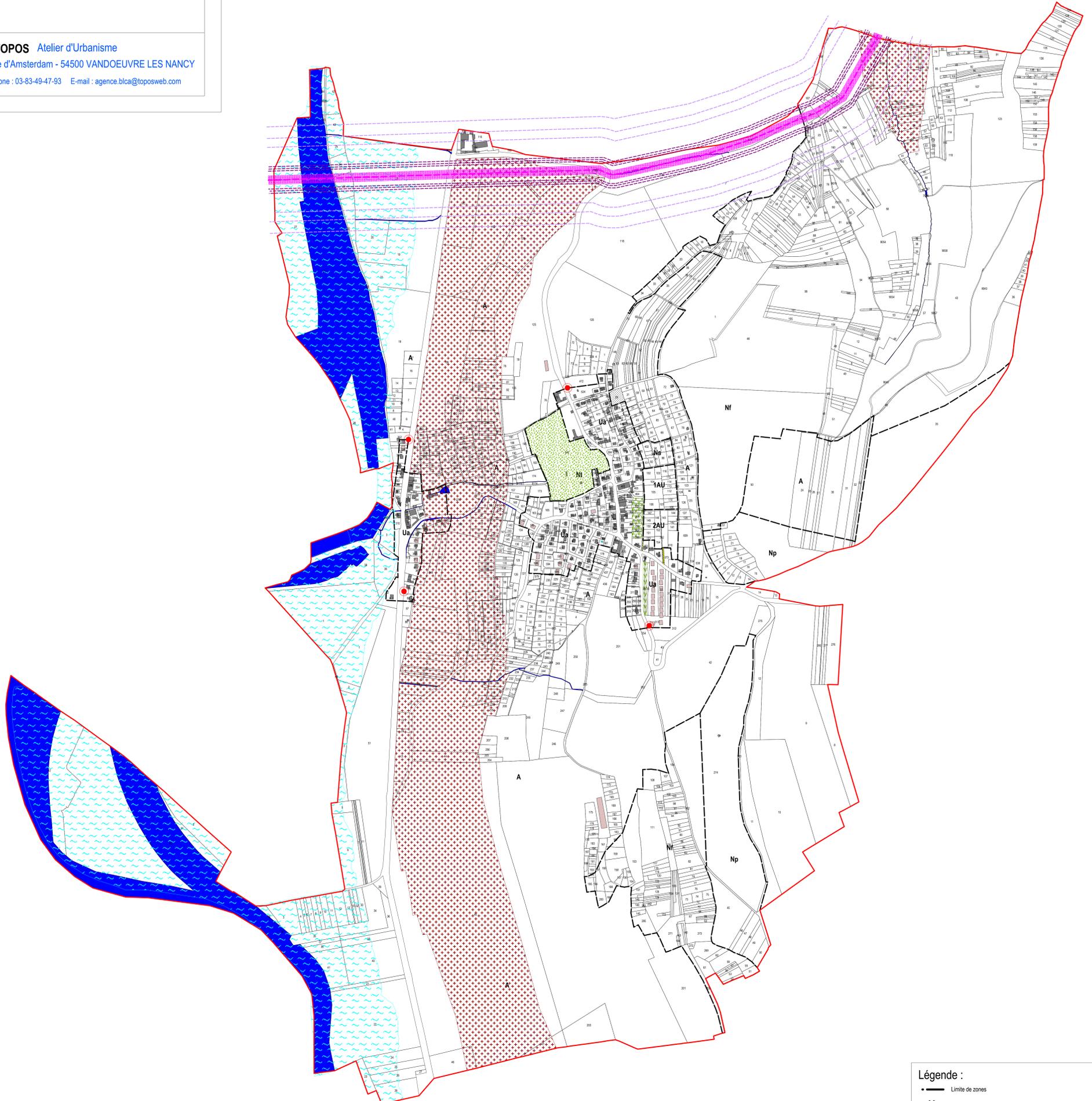
Document approuvé par délibération du Conseil Municipal, le : 12/03/2014

Le Maire :

TOPOS Atelier d'Urbanisme

11 rue d'Amsterdam - 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Téléphone : 03-83-49-47-93 E-mail : agence.blca@toposweb.com



Légende :

- Limite de zones
- Ua** Noms de zones
- Panneaux d'entrée d'agglomération
- ▨ Terrains cultivés à protéger
- ▨ Constructions non cadastrées
- ▨ Emplacements réservés
- ▨ Eléments remarquables du paysage classés au titre du L123-1-5 7°

Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations et Mouvements de Terrains :

- ▨ Risque Inondations
- ▨ Risque Mouvements de Terrains

Servitude H1bis - Servitude concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés

- Pipeline
- ▨ Zone d'influence de la servitude de 15 mètres
- ▨ Zone de danger en cas de petite brèche (31 m : zone des effets létaux significatifs, 38 m : zone des premiers effets létaux, 46 m : zone des effets irréversibles)
- ▨ Zone de danger en cas de grande brèche (113m : zone des effets létaux significatifs, 144 m : zone des premiers effets létaux, 184 m : zone des effets irréversibles)